

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 019-786/15/CC

■ Lancement de la concertation préalable en vue de la réalisation de la liaison souterraine Schloesing à Marseille (8ème et 10ème arrondissements).

DIFRA 15/12497/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le renforcement de l'attractivité du cœur du territoire métropolitain est un objectif prioritaire et stratégique pour la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

A ce titre, Marseille Provence Métropole souhaite soutenir le potentiel de développement de la ZAC de la Capelette, et désenclaver les hôpitaux sud et certains des quartiers les plus densément peuplés de la ville, au sud-est de Marseille.

Ainsi, dans le cadre de sa politique de déplacement urbain, la Communauté urbaine projette d'étendre son réseau de tramway au Sud, en connexion avec le Pôle d'Echange de Sainte-Marguerite Dromel, et le Boulevard Urbain Sud, au niveau du boulevard de la Gaye.

Cet itinéraire tramway permet notamment de desservir le quartier du Rouet, le parc du 26ème centenaire, et la ZAC de la Capelette. Il nécessite toutefois la suppression des passerelles de la place du général Ferrié, ce qui ne pourra être envisagé sans dénivellation d'une partie de la circulation compte tenu de l'importance des flux circulatoires en jeu.

Le fonctionnement des échanges routiers et des transports en commun ne sera possible que par la création de cet ouvrage souterrain.

En raccordant le tunnel Prado Carénage au Boulevard Schloesing, le projet de liaison souterraine bidirectionnelle Schloesing envisagé par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, vise à fluidifier la circulation sur la place du général Ferrié après la suppression des passerelles en vue de l'extension du réseau de tramway vers le Sud, à assurer la desserte du secteur de la ZAC de la Capelette, et à faciliter le raccordement des quartiers sud et est de la ville aux grands axes de déplacement (A50, Tunnel Vieux Port, Tunnel Major et Joliette, A55, boulevard urbain du Jarret).

Cet équipement qui vient utilement compléter les possibilités de dessertes et de désenclavement du quartier sera affecté d'une gratuité, il ne fera l'objet d'aucune facturation complémentaire des gestionnaires à l'égard des usagers, qui pourront ainsi rejoindre l'autoroute A50, traverser la place du Général Ferrié, ou s'engager vers le Tunnel Prado-Carénage.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Compte-tenu du coût important et de la complexité technique et organisationnelle du projet, la question peut être posée de recourir à un portage financier, technique et opérationnel par le titulaire de la concession de service public Prado Carénage. Les modalités juridiques et contractuelles doivent faire l'objet d'études approfondies. En particulier, il convient, dès à présent, d'examiner la compatibilité de ce portage au regard de la réglementation européenne en matière d'aides économiques.

Les dispositions relatives à la mise en service du Boulevard Urbain Sud, incluses dans le contrat Tunnel Prado Sud seront discutées en même temps dans le cadre de la concession de TPS.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant l'initiative de certaines opérations d'aménagement, sont tenus, avant d'arrêter leur décision, de mettre en place, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

L'objet du présent rapport est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à la construction de la liaison souterraine Schloësing, selon les modalités suivantes :

- une réunion publique de lancement de la concertation,
- une exposition publique d'une durée de trois semaines, notamment dans les locaux de la Communauté Urbaine, de la Mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements et de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation,
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour la réalisation de la liaison souterraine Schloësing ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable portant sur la réalisation de la liaison souterraine Schloësing ;

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- une réunion publique de lancement de la concertation,
- une exposition publique d'une durée de trois semaines, notamment dans les locaux de la Communauté Urbaine, de la Mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements et de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation,

- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de Communauté.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER